



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



bulletin académique spécial

Diplôme National du Brevet - Session 2014
Instructions générales

n° 289
du 05 mai 2014

**PÔLE ACADEMIQUE DU
DIPLOME NATIONAL DU BREVET**

**CIRCULAIRE D'ORGANISATION DU DNB
SESSION 2014**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement collèges et LP publics et établissements privés sous-contrat.

Dossier suivi par : Mme ULPAT - Tel : 04 90 27 76 50 - Fax : 04 90 27 76 39
DSDEN de Vaucluse : ce.diec84@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la circulaire d'organisation du Diplôme National du Brevet pour la session 2014.

Ce document rappelle les références des derniers textes réglementaires ; il précise les modalités d'organisation de l'examen, le calendrier des opérations et la répartition des candidats par centre d'examen et centre de correction dans notre académie.

Signataire : Dominique BECK, Directeur académique des services de l'éducation nationale

SOMMAIRE

DNB 2014 : les nouveautés	Page 1
I - PRISE EN COMPTE DES ELEMENTS DU LPC ET NOTES DE CONTROLE CONTINU OBTENUES EN COURS DE FORMATION : NOTANET	Page 1
A) Les éléments du Livret Personnel de Compétences (LPC)	
B) Les notes de contrôle continu	
II - DEROULEMENT DES EPREUVES	Page 2
A) Convocation des candidats	
B) Listes de candidats	
C) Matériel d'examen	
D) Surveillance des épreuves	
E) Accueil des candidats	
F) Aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap	
G) Modalités de distribution des sujets	
H) Erreur matérielle constatée dans un sujet	
I) Epreuves ponctuelles : français, mathématiques, histoire-géographie-éducation civique, histoire des arts	
J) Fraude ou tentative de fraude	
K) Ramassage des copies	
III - CORRECTION DES EPREUVES	Page 6
A) Commissions académiques d'entente et d'harmonisation des corrections	
B) Anonymat des copies	
C) Dépôt des copies dans les centres de correction	
D) Convocation des correcteurs	
E) Saisie des notes des épreuves : LOTANET	
IV - JURY	Page 8
A) Documents à transmettre au jury	
B) Jury délibératif académique	
V - FIN DE SESSION	Page 9
A) Diffusion des résultats	
B) Relevés de notes et diplômes	
C) Consultation des copies	
D) Archivage des copies et des bordereaux de notation	
E) Bilan de la session	
F) Frais de déplacement et vacations	
G) Session de remplacement	
VI - TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS	Page 10
ANNEXE 1 - Organigramme de la DIEC84 - Pôle académique du DNB	
ANNEXE 2 - Calendrier des épreuves session de juin 2014	
ANNEXE 3 - Calendrier des épreuves session de septembre 2014	
ANNEXE 4 - Modèle de convocation pour la surveillance (recto verso)	
ANNEXE 5 - Frais d'examen : l'application IMAGIN	
ANNEXE 6 - Demande d'inscription à la session de remplacement	
ANNEXE 7 - Centres d'examen / Centres de correction	
ANNEXE 8 - Questionnaire bilan session 2014	

DNB 2014 : LES NOUVEAUTÉS

⇒ La session 2014 du DNB est principalement marquée par **l'abrogation de la note de vie scolaire** (cf. décret n°2014-29 du 14 janvier 2014).

Désormais le décompte des points obtenus par le candidat se fait sur un total de 360 points en **série Générale**, 380 points en **série Professionnelle** et 400 points pour un candidat en **option Internationale**.

« En revanche la validation des compétences sociales et civiques (compétence 6) et de l'autonomie et initiative (compétence 7) demeure nécessaire pour obtenir la validation des compétences du socle commun, composante obligatoire des modalités d'attribution du diplôme national du brevet » (cf. §1 lettre de cadrage n°2013-0180 du 17 janvier 2014).

⇒ Pour la première fois depuis la création en 2009 d'un pôle académique chargé d'organiser le diplôme national du brevet pour l'ensemble de l'académie d'Aix-Marseille, le diplôme national du brevet sera attribué par un **jury académique**.

I - PRISE EN COMPTE DES ELEMENTS DU LPC ET NOTES DE CONTROLE CONTINU OBTENUES EN COURS DE FORMATION : NOTANET

A - Les éléments du Livret Personnel de Compétences (LPC)

Note de service n°2012-154 du 24-09-2012

Notes du recteur de l'académie d'Aix-Marseille du 20-10-2012 et 26-04-13.

« Le processus de renseignement du « Livret Personnel de Compétences » reste conforme aux dispositions de la note de service n°2012-154, en vigueur pour la session 2013 du DNB : seule la validation des sept compétences (dont les compétences 6 et 7) demeure obligatoire et ce renseignement suffit pour les élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières.

Lorsqu'il s'avère que l'acquisition d'une compétence est discutée pour un élève, les équipes pédagogiques renseignent les domaines et non plus les items » (cf. aide mémoire 2014).

L'application « Livret Personnel de Compétences » permet d'enregistrer la validation de chaque compétence en vue de sa prise en compte pour l'attribution du DNB.

C'est une application informatique nationale, intégrée à l'environnement SIECLE.

Les données relatives au socle commun sont saisies par les enseignants via SCONET-LPC.

Le bilan de compétences validé doit remonter par le logiciel NOTANET par une bascule de SCONET-LPC en même temps que les notes du contrôle continu sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les saisies dans « SCONET-LPC » doivent être terminées au plus tard avant la saisie ou l'intégration des données dans l'application NOTANET qui sera ouverte du lundi 26 mai au lundi 9 juin 2014 inclus. Ces dates sont impératives et imposées par la mise en place d'AFFELNET le mercredi 11 juin 2014.

Pour tous les candidats n'ayant pas validé une ou plusieurs compétences, il conviendra de transmettre au pôle académique du DNB les attestations de palier 3 en même temps que les fiches scolaires par courrier avant le 30 juin 2014, afin de permettre leur étude par le jury de délibération.

B - Les notes de contrôle continu

La remontée des notes du contrôle continu s'effectue via l'application NOTANET **du lundi 26 mai au lundi 9 juin 2014 sous la responsabilité du chef d'établissement.**

L'intégration dans NOTANET des notes obtenues en cours de formation peut être réalisée par saisie individuelle ou à partir d'un fichier en provenance de SCONET NOTES ou d'un éditeur privé.

Comme pour le LPC, les opérations de saisie de notes dans SCONET ou dans les logiciels d'éditeurs privés doivent être achevées avant l'ouverture de NOTANET.

Ces dates sont impératives et imposées par la mise en place d'AFFELNET le mercredi 11 juin 2014.

Les notes de contrôle continu correspondent à la moyenne dans chaque matière (sauf EPS) des notes trimestrielles de 3^{ème}.

Pour les élèves ayant redoublé une classe, il convient de prendre en compte les notes obtenues durant l'année de redoublement.

La note de vie scolaire obtenue lors du premier trimestre ne sera pas prise en compte.

Les notes d'histoire-géographie-éducation civique, qui n'entrent pas dans le décompte des points, seront quand même saisies dans l'application NOTANET, ces informations étant nécessaires pour AFFELNET.

Concernant les matières optionnelles (latin, grec, langue vivante régionale ou LV2 si le candidat a choisi une langue régionale en LV2, langue des signes française ou option découverte professionnelle 3 H), seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.

« Depuis la session 2013, la note prise en compte pour le contrôle continu en EPS est la moyenne des notes obtenues lors de l'évaluation de trois activités physiques, sportives et artistiques (APSA) retenues par l'enseignant parmi la liste officielle des APSA. Cette note ne correspond pas nécessairement à la moyenne des notes trimestrielles d'EPS. Les chefs d'établissement seront attentifs à ce que la note d'EPS transférée dans NOTANET corresponde à celle exigée par la *note de service n°2012-096 du 22 juin 2012* ».

Rappel :

- les notes des épreuves orales d'histoire des arts seront saisies dans LOTANET (cf. § 3F)
- les notes des épreuves orales de l'option internationale seront saisies dans LOTANET (cf. § 3G)

II - DÉROULEMENT DES EPREUVES

Le chef de centre d'examen est responsable de l'organisation matérielle du centre et du bon déroulement des épreuves.

A - Convocation des candidats

Les convocations sont adressées par courriel aux établissements à partir du **jeudi 22 mai 2014**.

1 - **candidats scolaires** : les convocations sont remises par les établissements à leurs élèves.

2 - **candidats individuels et CNED** : les convocations leur sont envoyées directement par le pôle académique du DNB.

Il est indispensable que les chefs d'établissement vérifient l'ensemble des convocations dès réception et informent le pôle académique du DNB d'éventuelles anomalies pour rectification dans les plus brefs délais.

Les convocations n'indiquent pas le temps supplémentaire accordé dans le cadre d'un aménagement d'épreuve. Dans le souci de respecter les horaires définis par le calendrier national des épreuves, il est souhaitable que les candidats commencent à la même heure que les autres et terminent plus tard leurs épreuves.

Tous les candidats sont convoqués un quart d'heure avant le début des épreuves.

B - Listes des candidats

L'utilisation de l'application **ORGANET** permet d'éditer les listes des candidats par salle en fonction des besoins du centre d'examen.

L'application ORGANET sera mise à disposition des établissements le **jeudi 22 mai 2014**.

C - Matériel d'examen

Comme chaque année, le pôle académique du DNB organise selon un calendrier prédéfini (cf. VI page 12) les modalités de retrait du matériel ci-après :

- copies et brouillon (1 par épreuve),
- PV de salle (1 exemplaire format A3 sera fourni avec les sujets, il sera reproduit dans le centre d'examen),
- étiquettes de table (1 par candidat, classées par série, option, section LV et mode de passage),
- étiquettes d'anonymat (1 par épreuve, classées par série, option, section LV et mode de passage ; pour l'épreuve de français, les deux étiquettes correspondent chacune à une épreuve : dictée - questions et rédaction),
- sujets,
- bordereaux de notation.

D - Surveillance des épreuves

Le chef de centre d'examen désigne et convoque les surveillants (modèle de convocation en annexe 4), ces convocations ne sont pas réalisées avec l'application IMAGIN). La liste des enseignants convoqués pour les surveillances est transmise au pôle académique du DNB en précisant leur établissement d'origine.

Les surveillants sont les enseignants du centre d'examen et, en fonction des besoins, ceux des centres rattachés publics et privés sous-contrat. Le chef de centre d'examen fait appel aux chefs d'établissement concernés pour qu'ils mettent à disposition leurs enseignants.

La surveillance de chaque salle doit être assurée par deux personnes. Une équipe de surveillants remplaçants est à prévoir.

Il est rappelé aux candidats que leurs copies ne doivent comporter ni signature, ni signe distinctif sous peine d'annulation des épreuves subies.

Il doit être vérifié que les candidats ne disposent pas de moyens de télécommunication (téléphone portable, tablette tactile) dont l'utilisation est interdite. Les candidats doivent laisser ces appareils en position d'arrêt.

Les instructions détaillées concernant la surveillance des épreuves doivent impérativement figurer au verso de la convocation. Il vous appartient de veiller à leur stricte application.

Les chefs de centres d'examen informent le pôle académique du DNB de toute difficulté relative à cette organisation.

E - Accueil des candidats

Circulaire n°2011-072 du 3-05-2011 relative aux conditions d'accès et sorties des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes.

1 - Vérification de l'identité

Au début de chaque épreuve les surveillants vérifient l'identité des candidats ; la convocation et une pièce officielle d'identité avec photographie doivent être présentées par les candidats.

2 - Retard

Les retardataires peuvent être acceptés sur décision du chef de centre d'examen sous réserve qu'aucun candidat n'ait quitté la salle. Toutefois, aucun temps supplémentaire ne saurait leur être accordé.

3 - Sortie de salle

Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle avant la fin de la première heure de composition.

F - Aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap

*Décret n°2005-1617 du 21-12-2005
Circulaire n°2011-220 du 27-12- 2011*

Les chefs de centre d'examen sont avisés par le pôle académique du DNB du dispositif à mettre en place pour les candidats qui bénéficient d'un aménagement d'épreuves : assistance d'un secrétaire, tiers-temps supplémentaire, sujets particuliers...

G - Modalités de distribution des sujets

Le responsable de salle doit disposer du calendrier et des horaires des épreuves. Il doit vérifier la concordance entre le calendrier et les informations figurant sur l'enveloppe contenant le sujet avant l'ouverture du pli.

Dès l'ouverture des enveloppes dans les salles de composition et avant la distribution des sujets aux candidats, le responsable de salle doit vérifier, par sondage dans le paquet d'exemplaires, la conformité des renseignements qui figurent sur la cartouche situé en première page du sujet.

H - Erreur matérielle constatée dans un sujet

Le chef de centre d'examen fait connaître aux candidats que le jury sera informé de l'erreur et qu'il en sera tenu compte au moment des délibérations. Il ne prend pas l'initiative de corriger cette erreur pour éviter une inégalité de traitement entre les candidats des différents centres mais prend contact obligatoirement avec le pôle académique du DNB au 04 90 27 76 50.

Le pôle académique du DNB assure le relais avec les inspecteurs concernés et le bureau des sujets du rectorat.

I - Epreuves ponctuelles : français, mathématiques, histoire-géographie-éducation civique et histoire des arts

1. Epreuve écrite de français

Selon *la note de service n°2012-029 du 24-02-2012* « l'épreuve se décompose en 2 parties, d'une durée d'1h30 chacune séparées par une pause de 15 minutes. Les candidats composent chacune des parties d'épreuves sur des copies distinctes ; celles de la première partie sont relevées à la fin du temps imparti ; le sujet, lui, est laissé à la disposition du candidat ».

« La dictée s'effectue à la fin de la première épreuve : les consignes relatives à l'organisation de cette épreuve seront inscrites sur la page de garde du sujet, comme à la session 2013. La (ou les) copie(s), pour cette première partie d'épreuve, ne doi(ven)t être ramassée(s) qu'à la fin du temps imparti, soit 1 heure 30 minutes » (*cf. aide mémoire 2014*).

Les sujets précisent en en-tête si l'usage du dictionnaire est autorisé ou non.

La note de service n°2012-029 du 24-02-2012 autorise l'usage d'un dictionnaire de langue française pour la seconde partie de l'épreuve de français (rédaction). L'usage du dictionnaire ne revêt donc pas un caractère obligatoire. En revanche, l'usage du dictionnaire électronique reste interdit.

Pour un candidat en situation de handicap, l'utilisation du dictionnaire peut être autorisée pour toutes les épreuves et sera alors précisée dans la décision d'aménagement d'épreuves.

2. Epreuve écrite de mathématiques

Le sujet précise en en-tête si l'usage de la calculatrice est autorisé ou non.

La circulaire n°99-018 du 01-02-1999 relative aux conditions d'usage des calculatrices dans les examens et concours organisés par le ministère de l'éducation nationale précise que : « le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante. Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre. Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices ».

Pour un candidat en situation de handicap, l'utilisation de la calculatrice peut être autorisée pour toutes les épreuves et sera alors précisée dans la décision d'aménagement d'épreuves.

3. Epreuve écrite d'histoire-géographie-éducation civique

Le candidat reçoit sa copie sur laquelle figure le sujet de l'épreuve (il n'est pas imprimé sur une feuille à part). Chaque candidat doit répondre dans l'espace prévu en dessous de chaque question du sujet. A la fin de l'épreuve, il remet au surveillant cette même copie-sujet. Il ne sera pas distribué de copie EN sauf si une décision d'aménagement d'épreuves le prévoit expressément.

4. Oral d'histoire des arts

Circulaire n°2011-189 du 3-11-2011

L'épreuve d'histoire des arts est une épreuve terminale au même titre que les épreuves écrites de français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique.

Conformément aux dispositions de *la circulaire n°2011-189 du 3-11-2011*, elle se déroule entre le 15 avril et le 27 juin 2014. Il appartient au chef d'établissement d'organiser l'épreuve et d'adresser une convocation aux candidats.

Aucun candidat ne peut en être dispensé.

« Un élève qui, pour des motifs d'absence dûment justifiés, n'a pu se présenter à la première date d'épreuve doit être convoqué à nouveau jusqu'à la date butoir du 27 juin 2014. S'il se présente aux épreuves écrites de juin sans avoir passé l'oral d'HDA, il est porté absent - ce qui se traduit par la note zéro pour l'HDA. S'il ne s'est présenté, pour des motifs dûment justifiés, ni à l'oral d'HDA, ni aux épreuves écrites des 26 et 27 juin 2014, il peut bénéficier de la session de remplacement où il passe l'épreuve écrite d'HDA » (*cf. aide-mémoire 2014*).

Ainsi les candidats qui ont passé l'oral en établissement mais n'ont pu se présenter aux épreuves écrites de juin garderont le bénéfice de la note d'HDA dans le cadre de la session de remplacement.

Cette note n'est communiquée ni aux élèves ni aux familles avant la publication finale des résultats du DNB.

La saisie de la note d'HDA s'effectue via l'application LOTANET à compter du 25 juin 2014. La note d'HDA est affectée du coefficient 2 ; il faut donc reporter sur le bordereau de notation une note sur 40 points et saisir dans LOTANET une note sur 40 points.

J - Fraude ou tentative de fraude

Circulaire n°2011-072 du 3-05-2011

Le surveillant de salle prend toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude. Toutefois, le flagrant délit ne suspend pas l'épreuve pour le candidat qui doit continuer à composer.

L'expulsion peut être prononcée par le chef de salle uniquement en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le bon déroulement de l'épreuve.

Le chef de centre doit saisir les preuves matérielles, dresser un procès verbal précis et en aviser madame CAUVI Mélissa, gestionnaire au pôle académique du DNB au 04 90 27 76 56.

K - Ramassage des copies

Tous les candidats doivent rendre une copie, même blanche, comportant leur nom et leur numéro d'inscription. En cas d'absence d'un candidat, les surveillants insèrent une copie blanche dont ils auront complété l'en-tête et porté la mention « absent » sur le corps de la copie.

A la fin de l'épreuve, les surveillants remettent au chef de centre d'examen :

- les copies classées dans l'ordre alphabétique,
- le procès verbal de salle, mentionnant le(s) nom(s) de(s) absent(s) et éventuellement le(s) incident(s) intervenu(s),
- la liste de présence émargée par les candidats.

III - CORRECTION DES EPREUVES

A - Commissions académiques d'entente et d'harmonisation des corrections

Elles ont pour objectif de faire appliquer les barèmes et consignes de correction nationaux et d'élaborer des consignes de correction détaillées à partir du barème national. L'organisation arrêtée en liaison avec les IA-IPR et IEN-EG est la suivante :

Série générale

Les commissions d'entente auront lieu à la DSDEN de Vaucluse 49 rue Thiers 84077 Avignon :

- le jeudi 26 juin 2014 à 13 h 30 pour le français,
- le vendredi 27 juin 2014 à 9 h pour histoire-géographie-éducation civique,
- le vendredi 27 juin 2014 à 11h pour les mathématiques.

Pour chaque discipline, la commission est composée d'un IA-IPR et d'enseignants des quatre départements qu'ils ont désignés.

Les commissions d'harmonisation auront lieu dans les établissements suivants :

- lycée polyvalent Emile Zola, avenue arc de Meyran 13601 Aix-en-Provence,
- lycée professionnel La Viste, traverse Bonnet 13015 Marseille,
- lycée polyvalent Ismaël Dauphin, rue Pierre Fabre 84300 Cavailon :

- le vendredi 27 juin 2014 de 9h à 12h pour le français,
- le vendredi 27 juin 2014 de 15h à 17h pour histoire-géographie-éducation civique.

La commission d'harmonisation de la correction de mathématiques se tiendra le vendredi 27 juin 2014 de 15h30 à 18h30 au collège Mignet – 41 rue Cardinale – 13100 Aix-En-Provence et dans les DSDEN :

- de Vaucluse - 49 rue Thiers - 84077 Avignon,
- des Bouches-du-Rhône - 28 Boulevard Charles Nédélec - 13231 Marseille,
- des Hautes-Alpes - 12 avenue Maréchal Foch - 05010 Gap ;

Pour chaque discipline et sur chaque site, la commission est présidée par un IA-IPR ou un enseignant membre de la commission d'entente.

Série professionnelle

Les commissions d'entente seront organisées par les IEN-EG à la DSDEN de Vaucluse le jeudi 26 et le vendredi 27 juin 2014.

B - Anonymat des copies

L'anonymat des copies est placé sous la responsabilité du chef de centre d'examen. Les étiquettes sont éditées par série, option, section de LV, mode de passage, dans l'ordre alphabétique.

Il est préférable de créer deux équipes, l'une chargée de contrôler le contenu des PV de salle et l'autre chargée de procéder à l'anonymat (vérifier l'ordre des copies, coller les étiquettes d'anonymat, massicoter les copies pour ne laisser apparaître sur celles-ci que la partie anonymée).

Les en-têtes sont découpés et insérés dans une enveloppe scellée portant les mentions suivantes :

<p>Diplôme national du brevet – Session 2014 ANONYMAT</p> <p>CENTRE D'EXAMEN :</p> <p>SERIE :</p> <p>OPTION :</p> <p>EPREUVE :</p> <p>NOMBRE D'EN-TETES:.....</p>

Cette enveloppe est déposée dans le centre de correction en même temps que les copies et les PV de salle (mais dans une enveloppe séparée de celle contenant les copies).

Les copies sont classées par série et option dans l'ordre alphabétique intégral et sont insérées dans une **seule** enveloppe scellée (**une enveloppe pour chaque épreuve**) portant les mentions suivantes :

<p>Diplôme national du brevet – Session 2014 COPIES D'EXAMEN</p> <p>CENTRE D'EXAMEN :</p> <p>SERIE :</p> <p>OPTION :</p> <p>EPREUVE :</p> <p>NOMBRE DE COPIES :dontABSENT (S)</p>

Pour l'épreuve de français les copies des 2 parties sont anonymées et regroupées.

C - Dépôt des copies dans les centres de correction

Les centres d'examen qui ne sont pas centres de correction déposent leurs copies dans le centre de correction auquel ils sont rattachés (cf. annexe 7 : liste des centres de correction et des centres rattachés).

Les copies anonymées et classées sont déposées sous la responsabilité des chefs de centre d'examen au plus tard le vendredi 27 juin 15h00. Les chefs de centres de correction et les responsables des centres d'examen prendront contact pour définir les modalités appropriées aux situations locales.

D - Convocation des correcteurs

Les convocations sont éditées par le pôle académique du DNB via l'application IMAGIN. **Il est rappelé aux enseignants que leur participation aux jurys d'examen est une charge normale d'activité.**

Aussi, aucune dispense ne saurait être accordée, pour quelque motif que ce soit, aux personnels sollicités qui se trouvent en position normale d'activité.

En cas d'absence pour une raison de force majeure, l'enseignant doit en informer par téléphone son chef d'établissement dans les plus brefs délais et solliciter une autorisation d'absence auprès du directeur académique, en joignant toute pièce justificative.

Le remplacement d'un enseignant absent sera effectué par le pôle académique du DNB, seul habilité à établir la convocation d'un correcteur.

Tous les correcteurs sont convoqués à 8h00.

Les opérations de correction ne débutent qu'après diffusion des barèmes et consignes afin de permettre un temps d'échange entre les correcteurs. Pour les épreuves communes les corps d'inspection désignent les enseignants chargés d'animer les réunions d'harmonisation préalables aux corrections. En conséquence, les copies ne sont remises aux professeurs que dans un deuxième temps.

La présence de tous est indispensable dès 8h00.

E - Saisie des notes des épreuves : LOTANET

Les bordereaux de notation anonymés sont remis aux chefs de centre de correction avec les sujets et étiquettes. Ils sont complétés par chaque correcteur, qui aura la charge de saisir ces notes à l'aide du module LOTANET.

Les correcteurs seront convoqués en nombre suffisant pour réaliser l'opération en une journée. Il sera toutefois prévu 2 jours sur les convocations (lundi 30 juin et mardi 1er juillet 2014) pour permettre au chef de centre de correction d'apprécier l'opportunité de poursuivre les opérations le second jour si la mission n'est pas terminée.

Les chefs de centre de correction contrôleront avec les gestionnaires du pôle académique du DNB le complet achèvement des opérations.

Le service LOTANET concerne les épreuves écrites et les épreuves orales d'histoire des arts et du DNB OI. Il sera impérativement fermé le mardi 1er juillet 2014 à 17 h 00.

IV- JURY

A - Documents à transmettre au jury

Cette année, du fait de la mise en place d'un jury de délibération unique pour l'ensemble de l'académie d'Aix-Marseille, les établissements publics et privés sous-contrat des quatre départements doivent adresser les livrets personnels de compétences non maîtrisés (attestations de palier 3) et la fiche brevet au pôle académique du DNB - DSDEN de Vaucluse - 49 rue Thiers - 84077 Avignon pour le **lundi 30 juin 2014**.

B - Jury délibératif académique

Selon l'article 4 de l'arrêté du 18-08-1999 relatif aux modalités d'attribution du DNB modifié par l'arrêté du 4-12-2012 le DNB est attribué aux candidats ayant obtenu la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et une note moyenne égale ou supérieure à 10/20.

Des mentions sont attribuées conformément à l'article D 332-20 du code de l'éducation.

Le jury académique se réunira le vendredi 4 juillet 2014.

V - FIN DE SESSION

A - Diffusion des résultats

Les résultats seront disponibles sur PUBLINET le mercredi 9 juillet 2014 en fin d'après-midi.
(site internet du rectorat : www.ac-aix-marseille.fr sous la rubrique PUBLINET)

B - Relevés de notes et diplômes

Les diplômes et les relevés de notes des candidats scolaires sont acheminés par le pôle académique du DNB dans les DSDEN pour être remis aux élèves par leurs établissements d'origine (publics et privés sous-contrat). Cette opération a lieu courant novembre, après l'impression des diplômes et relevés par le service de reprographie du rectorat.

C - Consultation des copies

Les copies et les bordereaux de notation sont conservés dans les centres de correction. Le candidat ou son représentant légal est dirigé vers le chef de centre de correction qui lui fixe un rendez-vous.

D - Archivage des copies et des bordereaux de notation

Ils sont archivés pendant une année dans chaque centre de correction afin que les candidats puissent, le cas échéant, consulter leurs copies.

E - Bilan de la session

Les chefs de centres d'examen et de correction sont invités à adresser au pôle académique du DNB, par courrier ou par courriel, le questionnaire bilan (cf. annexe 7) avant le 17 juillet 2014.

F - Frais de déplacement et vacances

L'application IMAGIN est utilisée pour l'ensemble des examens et concours (cf. annexe 4).

G - Session de remplacement

La session de remplacement aura lieu les 15, 16 et 17 septembre 2014. Les centres d'examen retenus pour accueillir les candidats de la session de remplacement seront connus courant juillet 2014 (cf. annexe 2).

La session de remplacement est uniquement accessible aux candidats justifiant leur absence à une ou plusieurs épreuves pour un motif sérieux : maladie, hospitalisation, événement grave (cf. annexe 6).

Toutes les candidatures devront être adressées impérativement au pôle académique du DNB pour le mercredi 2 juillet 2014 dernier délai.

VI – TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS

OPERATEURS	OPERATIONS	DATES
Pôle académique DNB	Accès des centres d'examen à ORGANET	Jeudi 22 mai 2014
Centres d'examen	Organisation de la surveillance et convocation par les chefs de centre	Mai 2014
Pôle académique DNB	Envoi par courriel des convocations des candidats et des correcteurs	A partir du jeudi 22 mai 2014
Etablissements publics et privés sous-contrat	Fin des saisies dans SCONET-LPC et SCONET-NOTES et éditeurs privés avant ouverture de NOTANET. NOTANET : intégration et saisie dans NOTANET des notes de contrôle continu et des évaluations du livret personnel de compétences	Lundi 26 mai au lundi 9 juin 2014 (inclus)
Pôle académique DNB	Livraison des sujets et bordereaux de notation dans les DSDEN de chaque département	Mardi 17 juin et mercredi 18 juin 2014
Centres d'examen	Retrait des sujets et bordereaux de notation dans les DSDEN de chaque département	Jeudi 19 juin 2014
Etablissements publics et privés sous-contrat	Saisie dans LOTANET des épreuves orales de HDA et DNB OI	Mercredi 25 juin au mardi 1er juillet 2014
Centres d'examen	Epreuves écrites (candidats individuels) et opérations d'anonymat	25 juin 2014
Centres d'examen	Epreuves écrites (candidats scolaires) , anonymat et acheminement des copies dans les centres de correction	26 juin et 27 juin 2014
Pôle académique DNB	Commissions d'entente et d'harmonisation	Jeudi 26 juin et vendredi 27 juin 2014
Etablissements publics et privés sous-contrat	Dépôt des LPC « non maîtrisés » (attestations de palier 3) et des fiches brevet au pôle académique du DNB - DSDEN de Vaucluse - 49 rue Thiers - 84077 Avignon	Lundi 30 juin 2014
Centres de correction	Correction des copies et saisie des notes	Lundi 30 juin 2014
Centres de correction Pôle académique DNB	Fin de la correction et saisie de notes (si nécessaire en fonction des situations locales) Contrôle du bon achèvement de la saisie de notes	Mardi 1er juillet 2014
Tous établissements	Date limite d'inscription à la session de remplacement	Mercredi 2 juillet 2014
Pôle académique	Intégration des notes dans OCEAN, contrôles, éditions des statistiques et des procès verbaux	Mercredi 2 et jeudi 3 juillet 2014
Pôle académique	Réunion du jury académique	vendredi 4 juillet 2014
Pôle académique	Réception des décisions du jury délibératif et intégration dans OCEAN - contrôles	Lundi 7 et mardi 8 juillet 2014
Pôle académique	Publication officielle des résultats (PUBLINET et organismes privés)	Mercredi 9 juillet 2014

DSDEN de Vaucluse
Pôle académique du DNB
 49, rue Thiers
 84077 AVIGNON Cedex
 Tél : 04 90 27 76 50

Année scolaire 2013-2014

Fonction	Nom	Porte	Téléphone
Chef de division	Valérie ULPAT	113	04 90 27 76 50
Gestionnaires :			
Diplôme National du Brevet Secteur Nord Bouches-du-Rhône Marseille arrondissements 2-4-13-14-15-16	Edwina DEMOGUE	114	04 90 27 76 52
Diplôme National du Brevet Secteur Sud Bouches-du-Rhône Marseille arrondissements 1-3-5-6-7-8-9-10-11-12 Réunions d'entente et d'harmonisation du DNB	Corinne CARDONA	115	04 90 27 76 57
Diplôme National du Brevet Secteur Aix – Istres – Marignane Tuteur-relais IMAG'IN	Mélissa CAUVI	115	04 90 27 76 56
Diplôme National du Brevet Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes	Marie-Christine ROCHETTE	111	04 90 27 76 53
Diplôme National du Brevet Vaucluse	Jacques CHAUVEAU	110	04 90 27 76 54
Diplôme National du Brevet à l'étranger	Jean-Etienne CELERIER	112	04 90 27 76 59

Courriel : ce.diec84@ac-aix-marseille.fr Fax : 04 90 27 76 39

Annexe II

Session normale 2014 : calendrier des épreuves écrites du diplôme national du brevet

Dates	Métropole, La Réunion et Mayotte	Guadeloupe et Martinique	Guyane
<p>Mercredi 25 juin</p> <p>candidats individuels uniquement</p>	<p>Langue vivante étrangère 9 h - 10 h 30</p> <p>Physique-chimie/sciences physiques 11 h 15 - 12 h</p> <p>Sciences de la vie et de la terre 14 h - 14 h 45 ou prévention santé/environnement 14 h - 15 h</p> <p>Éducation musicale 15 h 15 - 15 h 45 ou arts plastiques 15 h 15 - 16 h 45</p>	<p>Sciences de la vie et de la terre 8 h 30 - 9 h 15 ou prévention santé/environnement 8 h 30 - 9 h 30</p> <p>Éducation musicale 9 h 45 - 10 h 15 ou arts plastiques 9 h 45 - 11 h 15</p> <p>Langue vivante étrangère 13 h - 14 h 30</p> <p>Physique-chimie/sciences physiques 14 h 45 - 15 h 30</p>	<p>Sciences de la vie et de la terre 9 h - 9 h 45 ou prévention santé/environnement 9 h - 10 h</p> <p>Éducation musicale 10 h 15 - 10 h 45 Ou arts plastiques 10 h 15 - 11 h 45</p> <p>Langue vivante étrangère 13 h 30 - 15 h</p> <p>Physique-chimie/sciences physiques 15 h 15 - 16 h</p>
<p>Jeudi 26 juin</p> <p>tous candidats sauf pour histoire des arts (candidats CNED et GRETA uniquement)</p>	<p>Français 1^{ère} partie (questions-réécriture-dictée) 9 h - 10 h 30</p> <p>Français 2^{ème} partie (rédaction) 10 h 45 - 12 h 15</p> <p>Mathématiques 14 h 30 - 16 h 30</p>	<p>Mathématiques 8 h - 10 h</p> <p>Histoire des arts 10 h 15 - 11 h 15</p> <p>Histoire-géographie-éducation civique 13 h 30 - 15 h 30</p>	<p>Mathématiques 8 h 30 - 10 h 30</p> <p>Histoire des arts 10 h 45 - 11 h 45</p> <p>Histoire-géographie-éducation civique 14 h - 16 h</p>
<p>Vendredi 27 juin</p> <p>tous candidats sauf pour histoire des arts (candidats CNED et Greta uniquement)</p>	<p>Histoire-géographie-éducation civique 9 h - 11 h</p> <p>Histoire des arts 11 h 15 - 12 h 15</p>	<p>Français 1^{ère} partie (questions-réécriture-dictée) 8 h - 9 h 30</p> <p>Français 2^{ème} partie (rédaction) 9 h 45 - 11 h 15</p>	<p>Français 1^{ère} partie (questions-réécriture-dictée) 8 h 30 - 10 h</p> <p>Français 2^{ème} partie (rédaction) 10 h 15 - 11 h 45</p>

Annexe III

Session de remplacement 2014 : calendrier des épreuves écrites du diplôme national du brevet

Dates	Métropole, La Réunion et Mayotte	Guadeloupe et Martinique	Guyane
Lundi 15 septembre candidats individuels uniquement	Langue vivante étrangère 9 h - 10 h 30 Physique-chimie/sciences physiques 11 h 15 - 12 h Sciences de la vie et de la terre 14 h - 14 h 45 ou prévention santé/environnement 14 h - 15 h Éducation musicale 15 h 15 - 15 h 45 ou arts plastiques 15 h 15 - 16 h 45	Sciences de la vie et de la terre 8 h 30 - 9 h 15 ou prévention santé/environnement 8 h 30 - 9 h 30 Éducation musicale 9 h 45 - 10 h 15 ou arts plastiques 9 h 45 - 11 h 15 Langue vivante étrangère 13 h - 14 h 30 Physique-chimie/sciences physiques 14 h 45 - 15 h 30	Sciences de la vie et de la terre 9 h - 9 h 45 ou prévention santé/environnement 9 h - 10 h Éducation musicale 10 h 15 - 10 h 45 ou arts plastiques 10 h 15 - 11 h 45 Langue vivante étrangère 13 h 30 - 15 h Physique-chimie/sciences physiques 15 h 15 - 16 h
Mardi 16 septembre tous candidats sauf pour histoire des arts (candidats CNED et GRETA uniquement)	Français 1 ^{ère} partie (questions-réécriture-dictée) 9 h - 10 h 30 Français 2 ^{ème} partie (rédaction) 10 h 45 - 12 h 15 Mathématiques 14 h 30 - 16 h 30	Mathématiques 8 h - 10 h Histoire des arts 10 h 15 - 11 h 15 Histoire-géographie-Éducation civique 13 h 30 - 15 h 30	Mathématiques 8 h 30 - 10 h 30 Histoire des arts 10 h 45 - 11 h 45 Histoire-géographie-Éducation civique 14 h - 16 h
Mercredi 17 septembre tous candidats sauf pour histoire des arts (candidats CNED et Greta uniquement)	Histoire-géographie-Éducation civique 9 h - 11 h Histoire des arts 11 h 15 - 12 h 15	Français 1 ^{ère} partie (questions-réécriture-dictée) 8 h - 9 h 30 Français 2 ^{ème} partie (rédaction) 9 h 45 - 11 h 15	Français 1 ^{ère} partie (questions-réécriture-dictée) 8 h 30 - 10 h Français 2 ^{ème} partie (rédaction) 10 h 15 - 11 h 45



Avignon, le

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

M

Etablissement :

.....
.....

S/c de Mme ou M. le chef d'établissement

DSDEN de Vaucluse
Pôle académique du DNB
49, rue Thiers
84077 AVIGNON Cedex
Tél : 04 90 27 76 50

CONVOCA T I O N

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - Session 2014

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous ai désigné(e) comme surveillant(e) des épreuves écrites du Diplôme National du Brevet pour la présente session.

Vous voudrez bien assurer cette surveillance selon les indications ci-après :

Centre d'examen: Collège

Le àh

Votre service commencera 30 minutes avant l'heure indiquée ci-dessus qui est celle du début de chaque épreuve.

Vous trouverez au verso de cette feuille les instructions relatives à la surveillance des épreuves.

Si pour une raison de force majeure vous vous trouviez dans l'impossibilité d'assurer cette mission, **il vous appartient d'en aviser immédiatement par téléphone le centre d'examen concerné et votre chef d'établissement.**

Dominique BECK

INSTRUCTIONS POUR LA SURVEILLANCE DES EPREUVES D'EXAMEN

I - AVANT LE DEBUT DE L'EPREUVE, LES SURVEILLANTS DOIVENT :

1. Vérifier l'identité des candidats.
2. Vérifier les sous-mains : seule est autorisée une feuille simple cartonnée : interdiction de posséder tout document.
3. Avant le début de la première épreuve, aviser les candidats des risques qu'ils encourent en cas de fraude ou de tentative de fraude (exclusion ou annulation de l'épreuve).
4. Rappeler aux candidats :
 - qu'ils ne doivent utiliser que le papier mis à leur disposition, même pour leur brouillon,
 - qu'aucune signature, ni signe distinctif ne doit figurer sur leurs copies sous peine d'annulation.
5. Demander aux candidats d'arrêter leur téléphone portable ; leur utilisation est interdite.
6. Distribuer les feuilles de composition et feuilles de brouillon et faire remplir l'en-tête.
7. Distribuer les sujets.
8. Rappeler la durée de l'épreuve et indiquer l'heure à laquelle celle-ci prendra fin.

II - PENDANT L'EPREUVE :

Interdiction formelle est faite aux surveillants :

1. De communiquer à quiconque le texte des sujets avant la fin de l'épreuve.
2. D'autoriser l'accès aux salles d'examen après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard ; cette initiative est laissée à l'appréciation du chef de centre.
3. D'autoriser la sortie de salle des candidats avant la fin de la première heure de composition.
4. De donner aux candidats une quelconque indication sur les sujets ou de faire à leur propos quelque commentaire que ce soit.

Toute anomalie ou erreur supposée dans le texte des sujets doit être signalée immédiatement au chef de centre d'examen en observant la plus grande discrétion à l'égard des candidats.

Les candidats sont informés de l'approche de la fin de l'épreuve.

CONDUITE A TENIR EN CAS DE FRAUDE OU DE TENTATIVE DE FRAUDE :

Le surveillant de salle prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude. Le flagrant délit ne suspend pas pour le candidat le déroulement de l'épreuve : celui-ci doit continuer à subir les épreuves.

Le chef de centre d'examen peut seul prononcer l'expulsion de la salle, et seulement en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le bon déroulement de l'épreuve. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal précis qui mentionne l'identité de la ou des personne(s) suspectée(s) et expose clairement les faits. Le procès-verbal est contresigné par les surveillants de la salle et par le(s) auteur(s) de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus, la mention « porté à la connaissance de l'intéressé(e) qui a refusé de le contresigner » sera indiquée sur le procès-verbal.

Le pôle académique du DNB est immédiatement informé de l'incident.

III - A LA FIN DE L'EPREUVE :

Les candidats étant toujours présents, relever les copies et les faire signer sur les listes d'émargement.
Classer les copies dans l'ordre de la liste d'appel puis les insérer dans le procès-verbal de surveillance.

En cas d'absence d'un candidat, le surveillant doit établir une copie portant tous les renseignements relatifs à l'examen, l'identité du candidat et la mention "Absent".

Les copies rassemblées et classées sont remises immédiatement au chef de centre ainsi que le reliquat des sujets.



DSDEN de Vaucluse
Pôle académique du DNB
49, rue Thiers
84077 AVIGNON Cedex
Tél : 04 90 27 76 50

Application « IMAGIN »

Organisation des examens – session 2014

L'académie d'Aix-Marseille a généralisé la mise en place de l'application de gestion et d'affectation des intervenants aux différentes missions de jurys d'examens et concours «**IMAG'IN**». Cette application permet de visualiser, via un accès internet sécurisé, l'ensemble des professeurs convoqués aux différentes missions d'examens (commissions de corrections, interrogations et délibérations, etc.).

Le service « établissement » de l'application IMAG'IN permet :

aux chefs d'établissement :

- de consulter les enseignants de leur établissement convoqués et les missions affectées, quel que soit l'examen,
- d'éditer la liste des enseignants de l'établissement qui sont convoqués. L'impression de cette liste ne remplace en aucun cas les convocations émises par les gestionnaires d'examens,
- de signaler l'indisponibilité d'un enseignant aux gestionnaires. Un mail est alors envoyé au gestionnaire responsable de l'examen qui peut ainsi procéder immédiatement à son remplacement,
- de consulter l'avancement de l'affectation aux épreuves.

aux chefs de centre :

- de consulter les missions du centre et les intervenants convoqués,
- de consulter l'avancement de l'affectation aux épreuves,
- d'éditer la liste des missions du centre, puis pour chaque mission, d'éditer les intervenants convoqués, Une impression la veille des examens permet d'avoir une liste rafraîchie des intervenants convoqués,
- de valider le service fait des intervenants. Cette activité remplace la signature et le cachet de l'établissement portés sur les imprimés jaunes et bleus.

Le service « enseignant » de l'application IMAG'IN permet :

aux intervenants missionnés :

- de compléter en ligne les informations nécessaires au calcul des indemnités de vacation et de frais de déplacement au titre des travaux de jurys d'examens.

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/imagin/enseignant>

**INSCRIPTION AUX EPREUVES DE REMPLACEMENT DU DNB
Session de septembre 2014**

**DSDEN de Vaucluse
Pôle académique du DNB
49, rue Thiers
84077 AVIGNON Cedex
Tél : 04 90 27 76 50**

**Document à retourner à la DSDEN de Vaucluse – DIEC
pour le mercredi 2 juillet 2014 dernier délai**

Partie à compléter par le candidat

Le (la) candidat(e) soussigné(e)

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

.....

.....

Numéro téléphone :

Adresse électronique :

régulièrement inscrit à l'examen du Diplôme National du Brevet, a été absent(e) pour le(s) motif(s) suivant(s) :
(joindre une lettre explicative, certificat médical daté du jour de l'épreuve ou du lendemain ou toutes autres
pièces justificatives)

.....

.....

.....

A....., le

Signatures du candidat et de son représentant légal,

Partie à compléter par le chef de centre d'examen

Le chef de centre d'examen certifie que le ou la candidat(e)

a été absent(e) aux épreuves auxquelles il (elle) souhaite se réinscrire.

A, le

Signature du chef de centre d'examen,

Cachet de l'établissement,

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
04 - ALPES DE HAUTE PROVENCE

DNB 2014 - session juin

Série GENERALE

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr	Centre examen	Localité	Nbr	Centre de correction	localité	TOTAL	
CLG	SCOL	PAYS DE BANON (du)	BANON	40	PAYS DE BANON (du)	BANON	40	LE MONT D'OR	MANOSQUE	376	
CLG	SCOL	LE SACRE CŒUR	DIGNE LES BAINS	35	MARIA BORRELY	DIGNE LES BAINS	129				
CLG	SCOL	MARIA BORRELY	DIGNE LES BAINS	94							
CLG	SCOL	HENRI LAUGIER	FORCALQUIER	111	HENRI LAUGIER	FORCALQUIER	111				
CLG	SCOL	J.M.G. ITARD	ORAISON	96	J.M.G. ITARD	ORAISON	96				
TOTAL				376	TOTAL				376		
CLG	SCOL	EMILE HONNORATY	ANNOT	26	EMILE HONNORATY	ANNOT	26	MARIA BORRELY	DIGNE LES BAINS	598	
CLG	SCOL	MARCEL MASSOT	LA MOTTE DU CAIRE	23	MARCEL MASSOT	LA MOTTE DU CAIRE	23				
CLG	SCOL	JEAN GIONO	MANOSQUE	96	JEAN GIONO	MANOSQUE	118				
CLG	SCOL	E I PACA	MANOSQUE	22							
CLG	SCOL	LE MONT D'OR	MANOSQUE	116	LE MONT D'OR	MANOSQUE	116				
CLG	SCOL	SAINT CHARLES	MANOSQUE	80	SAINT CHARLES	MANOSQUE	80				
CLG	SCOL	PIERRE GIRARDOT	SAINTE TULLE	106	PIERRE GIRARDOT	SAINTE TULLE	111				
CNED	CNED	FM SPORTS ETUDES	SAINTE TULLE	1							
CNED	CNED	CNED 04	CNED 04	4							
CLG	SCOL	MARCEL ANDRE	SEYNE LES ALPES	35	MARCEL ANDRE	SEYNE LES ALPES	35				
CLG	SCOL	ANDRE AILHAUD	VOLX	89	ANDRE AILHAUD	VOLX	89				
TOTAL				598	TOTAL						598
CLG	SCOL	ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE	110	ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE	110	GASSENDI	DIGNE LES BAINS	611	
CLG	SCOL	DU VERDON	CASTELLANE	40	DU VERDON	CASTELLANE	40				
CLG	SCOL	CAMILLE REYMOND	CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	159	CAMILLE REYMOND	CHATEAUX-ARNOUX-SAINT-AUBAN	159				
CLG	SCOL	MAXIME JAVELLY	RIEZ	109	MAXIME JAVELLY	RIEZ	109				
CLG	SCOL	RENE CASSIN	SAINT ANDRE LES ALPES	43	RENE CASSIN	SAINT ANDRE LES ALPES	43				
CLG	SCOL	PAUL ARENE	SISTERON	150	PAUL ARENE	SISTERON	150				
TOTAL				611	TOTAL				611		

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
04 - ALPES DE HAUTE PROVENCE

ANNEXE 7-1-2

DNB 2014 - session juin

Séries GÉNÉRALE et PROFESSIONNELLE

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Série		Centre examen	Localité	Série		Centre de correction	localité	Série	
				GEN	PRO			GEN	PRO			GEN	PRO
IND	IND	INDIVIDUELS 04	INDIVIDUELS 04	1	4	CAMILLE REYMOND	CHÂTEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN	1	27	CAMILLE REYMOND	CHÂTEAU- ARNOUX- SAINT- AUBAN	179	168
CLG	SCOL	CAMILLE REYMOND	CHÂTEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN	0	18								
HC	IND	GRETA SISTERON	SISTERON	0	5								
CLG	SCOL	GASSENDI	DIGNE LES BAINS	171	0	GASSENDI	DIGNE LES BAINS	171	47				
LP	SCOL	ALPHONSE BEAU DE ROCHAS	DIGNE LES BAINS	0	47								
IND	IND	INDIVIDUELS 04	INDIVIDUELS 04	7	17	JEAN GIONO	MANOSQUE	7	66				
CLG	SCOL	JEAN GIONO	MANOSQUE	0	1								
LP	SCOL	LOUIS MARTIN BRET	MANOSQUE	0	48								
CLG	SCOL	PAUL ARENE	SISTERON	0	24	PAUL ARENE	SISTERON	0	24				
CLG	SCOL	ANDRE AILHAUD	VOLX	0	4	ANDRE AILHAUD	VOLX	0	4				
TOTAL				179	168	TOTAL		179	168				

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
05 - HAUTES ALPES

DNB 2014 - session juin

SERIE GENERALE

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr	Centre examen	Localité	Nbr	Centre de correction	localité	TOTAL	
CLG	SCOL	SAINT BONNET (de)	SAINT BONNET en CHAMPSAUR	107	SAINT BONNET (de)	SAINT BONNET en CHAMPSAUR	107	de FONTREYNE	GAP	448	
CLG	SCOL	FRANCOIS MITTERRAND	VEYNE	90	FRANCOIS MITTERRAND	VEYNE	90				
CLG	SCOL	HAUTS DE PLAINE (les)	LARAGNE-MONTEGLIN	83	HAUTS DE PLAINE (les)	LARAGNE-MONTEGLIN	83				
CLG	SCOL	SERRES (de)	SERRES	27	SERRES (de)	SERRES	27				
CLG	SCOL	MARIE MARVINGT	TALLARD	69	MARIE MARVINGT	TALLARD	69				
CLG	SCOL	BATIE NEUVE (de la)	LA BATIE NEUVE	72	BATIE NEUVE (de la)	LA BATIE NEUVE	72				
TOTAL				448	TOTAL				448	TOTAL	
CLG	SCOL	CENTRE (du)	GAP	160	CENTRE (du)	GAP	160	Les GARCINS	BRIANCON	558	
CLG	SCOL	ACHILLE MAUZAN	GAP	153	ACHILLE MAUZAN	GAP	153				
CLG	SCOL	FONTREYNE (de)	GAP	120	FONTREYNE (de)	GAP	243				
CNED	SCOL	CNED 05	CNED 05	6							
CLG	SCOL	SAINT JOSEPH	GAP	117	GARCINS (les)	BRIANCON	2				
CNED	SCOL	CNED 05	CNED 05	2							
TOTAL				558	TOTAL				558	TOTAL	
CLG	SCOL	HAUTES VALLEES (des)	GUILLESTRE	79	HAUTES VALLEES (des)	GUILLESTRE	79	du CENTRE	GAP	495	
CLG	SCOL	ECRINS (les)	EMBRUN	130	ECRINS (les)	EMBRUN	130				
CLG	SCOL	VAUBAN	BRIANCON	82	VAUBAN	BRIANCON	82				
CLG	SCOL	GIRAUDES (les)	L'ARGENTIERRE-LA-BESSEE	82	GIRAUDES (les)	L'ARGENTIERRE-LA-BESSEE	82				
CLG	SCOL	GARCINS (les)	BRIANCON	122	GARCINS (les)	BRIANCON	122				
TOTAL				495	TOTAL				495	TOTAL	

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
05 - HAUTES ALPES

DNB 2014 - session juin

Séries GENERALE et PROFESSIONNELLE

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Série		Centre examen	Localité	Série		Centre de correction	localité	Série	
				GEN	PRO			GEN	PRO			GEN	PRO
LYC	IND	Lycée CLIMATIQUE D'ALTITUDE	BRIANCON	1	21	VAUBAN	BRIANCON	1	46	Achille MAUZAN	GAP	5	231
CL	SCOL	VAUBAN	BRIANCON	0	25								
CLG	SCOL	GIRAUDES (les)	L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	0	2	GIRAUDES (les)	L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	0	2				
CL	SCOL	GARCINS (les)	BRIANCON	0	18	GARCINS (les)	BRIANCON	0	18				
IND	IND	INDIVIDUELS GAP	GAP	4	2	ACHILLE MAUZAN	GAP	4	141				
LP	SCOL	PAUL HERAUD	GAP	0	36								
LP	SCOL	SEVIGNE	GAP	0	17								
LP	IND	SEVIGNE	GAP	0	27								
LP	SCOL	PIERRE ET LOUIS POUTRAIN	SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	0	28								
LP	IND	PIERRE MENDES-France	VEYNES	0	30								
CLG	SCOL	FRANCOIS MITTERRAND	VEYNES	0	1								
MFR	SCOL	MONTAGNE 05	VENTAVON	0	24	HAUTS DE PLAINE (les)	LARAGNE-MONTEGLIN	0	24				
TOTAL				5	231	TOTAL		5	231				

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série générale

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr.	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	ARC DE MEYRAN	AIX-EN-PROVENCE	229	ARC DE MEYRAN	AIX-EN-PROVENCE	270	ARC DE MEYRAN	AIX-EN-PROVENCE	382
ECOLE	IND	VAL ST ANDRE	AIX-EN-PROVENCE	26						
ECOLE	IND	IBS	LUYNES	14						
ECOLE	IND	LESCHI	AIX-EN-PROVENCE	1						
CLG	SCOL	CAMPRA	AIX-EN-PROVENCE	112	CAMPRA	AIX-EN-PROVENCE	112			
CLG	SCOL	CHATEAU DOUBLE	AIX-EN-PROVENCE	151	CHATEAU DOUBLE	AIX-EN-PROVENCE	358	CHATEAU DOUBLE	AIX-EN-PROVENCE	461
CLG	SCOL	LA NATIVITE	AIX-EN-PROVENCE	207						
CLG	SCOL	JAS DE BOUFFAN	AIX-EN-PROVENCE	61	JAS DE BOUFFAN	AIX-EN-PROVENCE	103			
CLG	SCOL	ST JOSEPH	AIX-EN-PROVENCE	40						
CNED	CNED SCOL	CNED	AIX-EN-PROVENCE	2						
CLG	SCOL	MIGNET	AIX-EN-PROVENCE	225	MIGNET	AIX-EN-PROVENCE	238	MIGNET	AIX-EN-PROVENCE	238
	IND	INDIVIDUELS	AIX-EN-PROVENCE	13						
CLG	SCOL	STE EUTROPE	AIX-EN-PROVENCE	169	STE EUTROPE	AIX-EN-PROVENCE	264	STE EUTROPE	AIX-EN-PROVENCE	432
CLG	SCOL	LA CHESNERAIE	PUYRICARD	95						
CLG	SCOL	LES PRECHEURS	AIX-EN-PROVENCE	102	LES PRECHEURS	AIX-EN-PROVENCE	168			
CLG	SCOL	STE CATHERINE	AIX-EN-PROVENCE	66						
CLG	SCOL	ROCHER DU DRAGON	AIX-EN-PROVENCE	165	ROCHER DU DRAGON	AIX-EN-PROVENCE	390	ROCHER DU DRAGON	AIX-EN-PROVENCE	390
CLG	SCOL	SACRE COEUR	AIX-EN-PROVENCE	225						
CLG	SCOL	LOU GARLABAN	AUBAGNE	95	LOU GARLABAN	AUBAGNE	95	LOU GARLABAN	AUBAGNE	458
CLG	SCOL	N. SARRAUTE	AUBAGNE	121	N. SARRAUTE	AUBAGNE	270			
CLG	SCOL	LAKANAL	AUBAGNE	149						
CLG	SCOL	STE MARIE	AUBAGNE	93	STE MARIE	AUBAGNE	93			

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série générale

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr.	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL			
CLG	SCOL	AMPERE	ARLES	109	AMPERE	ARLES	110	AMPERE	ARLES	532			
	CNED SCOL	CNED	ARLES-TARASCON	1									
CLG	SCOL	CHARLES RIEU	ST MARTIN DE CRAU	217	CHARLES RIEU	ST MARTIN DE CRAU	217						
CLG	SCOL	RENE CASSIN	TARASCON	158	RENE CASSIN	TARASCON	205						
CLG	SCOL	STE MARTHE	TARASCON	47									
CLG	SCOL	FREDERIC MISTRAL	ARLES	138	FREDERIC MISTRAL	ARLES	138	FREDERIC MISTRAL	ARLES	550			
CLG	SCOL	VAN GOGH	ARLES	143	VAN GOGH	ARLES	288						
CLG	SCOL	ST CHARLES	ARLES	128									
	IND	INDIVIDUELS	ARLES-TARASCON	17									
CLG	SCOL	ROBERT MOREL	ARLES	124	ROBERT MOREL	ARLES	124						
CLG	SCOL	FERNAND LEGER	BERRE L'ETANG	132	FERNAND LEGER	BERRE L'ETANG	132	FERNAND LEGER	BERRE L'ETANG	431			
CLG	SCOL	ROQUEPERTUSE	VELAUX	170	ROQUEPERTUSE	VELAUX	170						
CLG	SCOL	COUSTEAU	ROGNAC	129	COUSTEAU	ROGNAC	129						
CLG	SCOL	GEORGES BRASSENS	BOUC BEL AIR	137	GEORGES BRASSENS	BOUC BEL AIR	137	GEORGES BRASSENS	BOUC BEL AIR	383			
CLG	SCOL	MARIE MAURON	CABRIES	116	MARIE MAURON	CABRIES	116						
CLG	SCOL	FRANCOIS MITTERRAND	SIMIANE COLLONGUE	130	FRANCOIS MITTERRAND	SIMIANE COLLONGUE	130						
CLG	SCOL	LES GORGUETTES	CASSIS	105	LES GORGUETTES	CASSIS	175	LES GORGUETTES	CASSIS	491			
CLG	SCOL	ST AUGUSTIN	CARNOUX	70									
CLG	SCOL	LOUIS ARAGON	ROQUEVAIRE	166							LOUIS ARAGON	ROQUEVAIRE	166
CLG	SCOL	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS	150							JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS	150
CLG	SCOL	LUCIE AUBRAC	EYGUIERES	119	LUCIE AUBRAC	EYGUIERES	119	LUCIE AUBRAC	EYGUIERES	514			
CLG	SCOL	COLLINES DURANCE	MALLEMORT	125	COLLINES DURANCE	MALLEMORT	125						
CLG	SCOL	ROQUECOQUILLE	CHATEAURENARD	172	ROQUECOQUILLE	CHATEAURENARD	270						
CLG	SCOL	ST JOSEPH	CHATEAURENARD	98									

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série générale

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr.	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	GABRIEL PERI	GARDANNE	66	GABRIEL PERI	GARDANNE	66	GABRIEL PERI	GARDANNE	287
CLG	SCOL	PESQUIER	GARDANNE	128	PESQUIER	GARDANNE	128			
CLG	SCOL	MARC FERRANDI	SEPTEMES LES VALLONS	93	MARC FERRANDI	SEPTEMES LES VALLONS	93			
CLG	SCOL	LE PETIT PRINCE	GIGNAC	135	LE PETIT PRINCE	GIGNAC	135	LE PETIT PRINCE	GIGNAC	374
CLG	SCOL	ST LOUIS	GIGNAC	239	STE MARIE	MARIGNANE	239			
CLG	SCOL	DENIS MOUSTIER	GREASQUE	196	DENIS MOUSTIER	GREASQUE	196	DENIS MOUSTIER	GREASQUE	398
CLG	SCOL	FONT D'AURUMY	FUVEAU	192	FONT D'AURUMY	FUVEAU	202			
ECOLE	IND	STE VICTOIRE	FUVEAU	3						
ECOLE	IND	ST PIERRE	PEYNIER	7						
CLG	SCOL	ELIE COUTAREL	ISTRES	160	ELIE COUTAREL	ISTRES	160	ELIE COUTAREL	ISTRES	430
CLG	SCOL	LOUIS PASTEUR	ISTRES	129	LOUIS PASTEUR	ISTRES	129			
CLG	SCOL	ALBERT CAMUS	MIRAMAS	75	ALBERT CAMUS	MIRAMAS	141			
CLG	SCOL	LA CARRAIRE	MIRAMAS	66						
CLG	SCOL	A. DAUDET	ISTRES	142	A. DAUDET	ISTRES	145	A. DAUDET	ISTRES	436
	CNED SCOL	CNED	ISTRES	3						
CLG	SCOL	ALAIN SAVARY	ISTRES	133	ALAIN SAVARY	ISTRES	133			
CLG	SCOL	MIRAMARIS	MIRAMAS	67	MIRAMARIS	MIRAMAS	158			
CLG	SCOL	RENE SEYSSAUD	ST CHAMAS	91						
CLG	SCOL	LES MATAGOTS	LA CIOTAT	135	LES MATAGOTS	LA CIOTAT	135	LES MATAGOTS	LA CIOTAT	413
CLG	SCOL	JEAN JAURES	LA CIOTAT	112	JEAN JAURES	LA CIOTAT	112			
CLG	SCOL	VIREBELLE	LA CIOTAT	166	VIREBELLE	LA CIOTAT	166			
CLG	SCOL	LOUIS LEPRINCE RINGUET	LAFARE LES OLIVIERS	163	LOUIS LEPRINCE RINGUET	LAFARE LES OLIVIERS	163	LOUIS LEPRINCE RINGUET	LAFARE LES OLIVIERS	312
CLG	SCOL	ROGER CARCASSONNE	PELISSANNE	149	ROGER CARCASSONNE	PELISSANNE	149			

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série générale

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr.	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	JEAN GUEHENNO	LAMBESC	137	JEAN GUEHENNO	LAMBESC	137	JEAN GUEHENNO	LAMBESC	433
CLG	SCOL	LES GARRIGUES	ROGNES	132	LES GARRIGUES	ROGNES	132			
CLG	SCOL	JEAN JAURES	PEYROLLES	164	JEAN JAURES	PEYROLLES	164			
CLG	SCOL	GEORGES BRASSENS	MARIGNANE	125	GEORGES BRASSENS	MARIGNANE	125	GEORGES BRASSENS	MARIGNANE	431
CLG	SCOL	EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE	163	EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE	163			
CLG	SCOL	LES AMANDEIRETS	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	143	LES AMANDEIRETS	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	143			
CLG	SCOL	LONGCHAMP	MARSEILLE 01	146	LONGCHAMP	MARSEILLE 01	247	LONGCHAMP	MARSEILLE 01	509
CLG	SCOL	EDGAR QUINET	MARSEILLE 03	101						
CLG	SCOL	JEAN MALRIEU	MARSEILLE 05	90	JEAN MALRIEU	MARSEILLE 05	90			
CLG	SCOL	CHEUVREUL CHAMPAVIER	MARSEILLE 05	75	CHEUVREUL CHAMPAVIER	MARSEILLE 05	75			
CLG	SCOL	CHARLES CAMAS	MARSEILLE 05	97	CHARLES CAMAS	MARSEILLE 05	97			
CLG	SCOL	LE VIEUX PORT	MARSEILLE 02	74	LE VIEUX PORT	MARSEILLE 02	138			
CLG	SCOL	BELSUNCE	MARSEILLE 02	32						
CLG	SCOL	NOTRE DAME DE LA MAJOR	MARSEILLE 02	32						
CLG	SCOL	JEAN CLAUDE IZZO	MARSEILLE 02	93	JEAN CLAUDE IZZO	MARSEILLE 02	217			
CLG	SCOL	ST JOSEPH DE LA MADELEINE	MARSEILLE 04	119						
ECOLE	IND	MORDEKHAI	MARSEILLE 13	5	EDMOND ROSTAND	MARSEILLE 13	66			
CLG	SCOL	EDMOND ROSTAND	MARSEILLE 13	66						
CLG	SCOL	BELLE DE MAI	MARSEILLE 03	116	BELLE DE MAI	MARSEILLE 03	158	BELLE DE MAI	MARSEILLE 03	438
CLG	SCOL	ST MAURONT	MARSEILLE 03	42						
CLG	SCOL	VERSAILLES	MARSEILLE 03	74	VERSAILLES	MARSEILLE 03	175			
CLG	SCOL	ST CHARLES	MARSEILLE 03	56						
CLG	SCOL	LE SACRE COEUR	MARSEILLE 01	45						
CLG	SCOL	FRAISSINET	MARSEILLE 05	105	FRAISSINET	MARSEILLE 05	105			

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série générale

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr.	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	CHAPE	MARSEILLE 04	69	CHAPE	MARSEILLE 04	69	CHAPE	MARSEILLE 04	406
CLG	SCOL	LES CHARTREUX	MARSEILLE 04	112	LES CHARTREUX	MARSEILLE 04	280			
CLG	SCOL	LACORDAIRE	MARSEILLE 13	168						
CLG	SCOL	YAVNE	MARSEILLE 13	57	YAVNE	MARSEILLE 13	57			
CLG	SCOL	PIERRE PUGET	MARSEILLE 06	149	PIERRE PUGET	MARSEILLE 06	204	PIERRE PUGET	MARSEILLE 06	510
CLG	SCOL	AMI	MARSEILLE 06	55						
CLG	SCOL	ANATOLE FRANCE	MARSEILLE 06	69	ANATOLE FRANCE	MARSEILLE 06	129			
CLG	SCOL	ST VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 06	60						
CLG	SCOL	COURS BASTIDE	MARSEILLE 06	90	COURS BASTIDE	MARSEILLE 06	90			
CLG	SCOL	NOTRE DAME DE FRANCE	MARSEILLE 06	87	NOTRE DAME DE FRANCE	MARSEILLE 06	87			
CLG	SCOL	GASTON DEFFERRE	MARSEILLE 07	114	GASTON DEFFERRE	MARSEILLE 07	114	GASTON DEFFERRE	MARSEILLE 07	554
CLG	SCOL	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 08	264	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 08	264			
CLG	SCOL	DE PROVENCE	MARSEILLE 08	176	DE PROVENCE	MARSEILLE 08	176			
CLG	SCOL	A. MONTICELLI	MARSEILLE 08	138	A. MONTICELLI	MARSEILLE 08	194	A. MONTICELLI	MARSEILLE 08	546
CLG	SCOL	STE ANNE	MARSEILLE 08	56						
CLG	SCOL	HONORE DAUMIER	MARSEILLE 08	170	HONORE DAUMIER	MARSEILLE 08	352			
CLG	SCOL	ST JOSEPH DE CLUNY	MARSEILLE 08	182						
CLG	SCOL	ROY D'ESPAGNE	MARSEILLE 09	86	ROY D'ESPAGNE	MARSEILLE 09	86	ROY D'ESPAGNE	MARSEILLE 09	522
CLG	SCOL	GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 09	127	GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 09	250			
CLG	SCOL	ST JOSEPH LES MARISTES	MARSEILLE 06	123						
CLG	SCOL	STE TRINITE	MARSEILLE 09	116	STE TRINITE	MARSEILLE 09	116			
CLG	SCOL	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 09	70	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 09	70			

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série générale

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr.	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	SYLVAIN MENU	MARSEILLE 09	170	SYLVAIN MENU	MARSEILLE 09	170	SYLVAIN MENU	MARSEILLE 09	524
CLG	SCOL	GYPTIS	MARSEILLE 09	88	GYPTIS	MARSEILLE 09	191			
	CNED SCOL	CNED MARSEILLE	MARSEILLE	12						
	CNED ADULTE	CNED MARSEILLE	MARSEILLE	1						
CLG	SCOL	PASTRE GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 09	90	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	163			
CLG	SCOL	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	112						
ECOLE	IND	LESCHI	MARSEILLE 06	5						
ECOLE	IND	LA SOURCE	MARSEILLE 09	9						
LP	IND	ST VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 06	2						
ECOLE	IND	BETH MYRIAM	MARSEILLE 09	15						
ECOLE	IND	COLLEL	MARSEILLE 10	8						
ECOLE	IND	BNEI ELAZAR	MARSEILLE 09	5						
ECOLE	IND	HAYA MOUCHKA	MARSEILLE 10	7						
CLG	SCOL	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	103	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	214	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	513
CLG	SCOL	THIERS	MARSEILLE 01	111						
CLG	SCOL	DES CAILLOLS	MARSEILLE 12	138	DES CAILLOLS	MARSEILLE 12	138			
CLG	SCOL	LOUIS ARMAND	MARSEILLE 12	161	LOUIS ARMAND	MARSEILLE 12	161			
CLG	SCOL	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	81	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	120	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	427
CLG	SCOL	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	39						
CLG	SCOL	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	147	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	147			
CLG	SCOL	ANDRE CHENIER	MARSEILLE 12	160	ANDRE CHENIER	MARSEILLE 12	160			

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série générale

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr.	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	194	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	208	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	578
CLG	SCOL	ST EUGENE DE MAZENOD	MARSEILLE 11	14						
CLG	SCOL	CHATEAU FORBIN	MARSEILLE 11	150	CHATEAU FORBIN	MARSEILLE 11	205			
ECOLE	IND	IBN KHALDOUM	MARSEILLE 15	21						
	IND	MARSEILLE	MARSEILLE	34						
CLG	SCOL	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	79	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	79			
CLG	SCOL	NOTRE DAME DE LA JEUNESSE	MARSEILLE 11	86	NOTRE DAME DE LA JEUNESSE	MARSEILLE 11	86			
CLG	SCOL	GERMAINE TILLION	MARSEILLE 12	131	GERMAINE TILLION	MARSEILLE 12	131	GERMAINE TILLION	MARSEILLE 12	307
CLG	SCOL	DARRIUS MILHAUD	MARSEILLE 12	149	DARRIUS MILHAUD	MARSEILLE 12	176			
CLG	SCOL	HAMASKAINE	MARSEILLE 12	26						
CLG	SCOL	LA FOURRAGERE	MARSEILLE 12	1						
CLG	SCOL	ANDRE MALRAUX	MARSEILLE 13	174	ANDRE MALRAUX	MARSEILLE 13	365	ANDRE MALRAUX	MARSEILLE 13	365
CLG	SCOL	SEVIGNE	MARSEILLE 13	191						
CLG	SCOL	JEAN GIONO	MARSEILLE 13	48	JEAN GIONO	MARSEILLE 13	48	JEAN GIONO	MARSEILLE 13	425
CLG	SCOL	AUGUSTE RENOIR	MARSEILLE 13	88	AUGUSTE RENOIR	MARSEILLE 13	169			
CLG	SCOL	STE MARIE BLANCARDE	MARSEILLE 04	81						
CLG	SCOL	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14	55	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14	55			
CLG	SCOL	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14	72	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14	153			
CLG	SCOL	TOUR SAINTE	MARSEILLE 14	81						
CLG	SCOL	STEPHANE MALLARME	MARSEILLE 13	75	STEPHANE MALLARME	MARSEILLE 13	75	STEPHANE MALLARME	MARSEILLE 13	459
CLG	SCOL	ALEXANDRE DUMAS	MARSEILLE 14	71	ALEXANDRE DUMAS	MARSEILLE 14	71			
CLG	SCOL	HENRI WALLON	MARSEILLE 14	106	HENRI WALLON	MARSEILLE 14	226			
CLG	SCOL	SAINT BRUNO	MARSEILLE 04	120						
CLG	SCOL	MASSENET	MARSEILLE 14	87	MASSENET	MARSEILLE 14	87			

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série générale

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr.	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	82	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	82	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	403
CLG	SCOL	PYTHEAS	MARSEILLE 14	45	PYTHEAS	MARSEILLE 14	120			
CLG	SCOL	NOTRE DAME DE LA VISTE	MARSEILLE 15	75						
CLG	SCOL	JULES FERRY	MARSEILLE 15	82	JULES FERRY	MARSEILLE 15	82			
CLG	SCOL	ROSA PARKS	MARSEILLE 15	62	ROSA PARKS	MARSEILLE 15	119			
CLG	SCOL	ST JOSEPH	MARSEILLE 15	57						
CLG	SCOL	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15	47	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15	117	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15	365
CLG	SCOL	ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15	70						
CLG	SCOL	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15	69	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15	69			
CLG	SCOL	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	111	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	111			
CLG	SCOL	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13	68	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13	68			
CLG	SCOL	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15	94	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15	94	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15	414
CLG	SCOL	CHEVREUL BLANCARDE	MARSEILLE 04	118	CHEVREUL BLANCARDE	MARSEILLE 04	118			
CLG	SCOL	HENRI BARNIER	MARSEILLE 16	112	HENRI BARNIER	MARSEILLE 16	202			
CLG	SCOL	MARGALHAN	MARSEILLE 14	90						
CLG	SCOL	HONORE DAUMIER	MARTIGUES	122	HONORE DAUMIER	MARTIGUES	127	HENRI WALLON	MARTIGUES	323
	IND	INDIVIDUELS	MARTIGUES	5						
CLG	SCOL	GERARD PHILIPPE	MARTIGUES	100	GERARD PHILIPPE	MARTIGUES	100			
CLG	SCOL	HENRI WALLON	MARTIGUES	96	HENRI WALLON	MARTIGUES	96			
CLG	SCOL	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES	71	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES	71			
CLG	SCOL	PIERRE MATRAJA	SAUSSET LES PINS	198	PIERRE MATRAJA	SAUSSET LES PINS	198	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES	269

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série générale

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr.	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	MONT SAUVY	ORGON	98	MONT SAUVY	ORGON	98	MONT SAUVY	ORGON	458
CLG	SCOL	GLANUM	ST REMY DE PROVENCE	163	GLANUM	ST REMY DE PROVENCE	163			
CLG	SCOL	FRANCOISE DOLTO	SAINT ANDIOL	126	FRANCOISE DOLTO	SAINT ANDIOL	197			
CLG	SCOL	ALPILLES DURANCE	ROGNONAS	71						
CLG	SCOL	OLYMPE DE GOUGES	PLAN DE CUQUES	132	OLYMPE DE GOUGES	PLAN DE CUQUES	132	OLYMPE DE GOUGES	PLAN DE CUQUES	546
CLG	SCOL	YVES MONTAND	ALLAUCH	220	YVES MONTAND	ALLAUCH	220			
CLG	SCOL	UBELKA	AURIOL	194	UBELKA	AURIOL	194			
CLG	SCOL	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC	44	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC	44	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC	422
CLG	SCOL	PAUL ELUARD	PORT DE BOUC	102	PAUL ELUARD	PORT DE BOUC	102			
CLG	SCOL	M. ROBESPIERRE	PORT SAINT LOUIS DU RHONE	95	M. ROBESPIERRE	PORT ST LOUIS DU RHONE	95			
CLG	SCOL	ANDRE MALRAUX	FOS SUR MER	181	ANDRE MALRAUX	FOS SUR MER	181			
CLG	SCOL	JACQUES PREVERT	SAINT VICTORET	109	JACQUES PREVERT	SAINT VICTORET	109	JACQUES PREVERT	SAINT VICTORET	430
CLG	SCOL	JACQUES MONOD	LES PENNES MIRABEAU	189	JACQUES MONOD	LES PENNES MIRABEAU	321			
CLG	SCOL	STE ELISABETH	LES PENNES MIRABEAU	132						
CLG	SCOL	JEAN MOULIN	SALON DE PROVENCE	104	JEAN MOULIN	SALON DE PROVENCE	104	JEAN MOULIN	SALON DE PROVENCE	470
CLG	SCOL	JOSEPH D'ARBAUD	SALON DE PROVENCE	198	JOSEPH D'ARBAUD	SALON DE PROVENCE	366			
CLG	SCOL	LA PRESENTATION	SALON DE PROVENCE	168						
CLG	SCOL	JEAN BERNARD	SALON DE PROVENCE	163	JEAN BERNARD	SALON DE PROVENCE	303	JEAN BERNARD	SALON DE PROVENCE	303
CLG	SCOL	VIALA LACOSTE	SALON DE PROVENCE	134						
	IND	INDIVIDUELS	SALON DE PROVENCE	3						
	CNED SCOL	CNED	SALON DE PROVENCE	3						

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série générale

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr.	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	LES HAUTS DE L'ARC	TRETS	125	LES HAUTS DE L'ARC	TRETS	125	LES HAUTS DE L'ARC	TRETS	251
CLG	SCOL	JEAN ZAY	ROUSSET	126	JEAN ZAY	ROUSSET	126			
CLG	SCOL	HENRI BOSCO	VITROLLES	167	HENRI BOSCO	VITROLLES	167	HENRI BOSCO	VITROLLES	464
CLG	SCOL	CAMILLE CLAUDEL	VITROLLES	68	CAMILLE CLAUDEL	VITROLLES	75			
	IND	INDIVIDUELS	VITROLLES	7						
CLG	SCOL	HENRI FABRE	VITROLLES	107	HENRI FABRE	VITROLLES	107			
CLG	SCOL	SIMONE DE BEAUVOIR	VITROLLES	111	SIMONE DE BEAUVOIR	VITROLLES	115			
	CNED SCOL	CNED	VITROLLES	4						
				21398				21398		

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série professionnelle

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	CAMPRA	AIX-EN-PROVENCE	24	CAMPRA	AIX-EN-PROVENCE	84	CAMPRA	AIX-EN-PROVENCE	322
LP	SCOL	ZOLA	AIX-EN-PROVENCE	24						
LP	SCOL	STE MARIE	AIX-EN-PROVENCE	35						
CLG	SCOL	JAS DE BOUFFAN	AIX-EN-PROVENCE	1						
CLG	SCOL	MIGNET	AIX-EN-PROVENCE	19	MIGNET	AIX-EN-PROVENCE	47			
	IND	AIX	AIX-EN-PROVENCE	6						
LP	IND	VAUVENARGUES	AIX-EN-PROVENCE	6						
LP	IND	ZOLA	AIX-EN-PROVENCE	16						
CLG	SCOL	ST JOSEPH	AIX-EN-PROVENCE	2	JAS DE BOUFFAN	AIX-EN-PROVENCE	2			
CLG	SCOL	PESQUIER	GARDANNE	20	PESQUIER	GARDANNE	20			
LP	SCOL	L'ETOILE	GARDANNE	23	GABRIEL PERI	GARDANNE	23			
ECOLE	SCOL	AFASEC	CABRIES	20	MARIE MAURON	CABRIES	20			
CLG	SCOL	ALBERT CAMUS	MIRAMAS	16	ALBERT CAMUS	MIRAMAS	39			
LP	SCOL	LES FERRAGES	ST CHAMAS	23						
LP	SCOL	LES ALPILLES	MIRAMAS	21	MIRAMARIS	MIRAMAS	21			
LP	SCOL	STE ELISABETH	SEPTEMES LES VALLONS	38	MARC FERRANDI	SEPTEMES LES VALLONS	43			
LP	IND	STE ELISABETH	SEPTEMES LES VALLONS	5						
MFR	SCOL	PUYLOUBIER	PUYLOUBIER	23	LES HAUTS DE L'ARC	TRETS	23			

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série professionnelle

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
LP	IND	LP BLERIOT	MARIGNANE	2	EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE	28	EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE	341
LP	IND	GENEVOIX	MARIGNANE	26						
LP	SCOL	LP BLERIOT	MARIGNANE	46	GEORGES BRASSENS	MARIGNANE	46			
CLG	SCOL	COUSTEAU	ROGNAC	3	COUSTEAU	ROGNAC	3			
CLG	SCOL	ANDRE MALRAUX	FOS SUR MER	17	ANDRE MALRAUX	FOS SUR MER	17			
LP	SCOL	HENRI LEROY	PORT ST LOUIS DU RHONE	28	M. ROBESPIERRE	PORT ST LOUIS DU RHONE	28			
CLG	SCOL	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC	14	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC	82			
LP	SCOL	CHARLES MONGRAND	PORT DE BOUC	44						
LP	SCOL	JEAN MOULIN	PORT DE BOUC	24						
CLG	SCOL	PAUL ELUARD	PORT DE BOUC	16	PAUL ELUARD	PORT DE BOUC	47			
LP	IND	MONGRAND	PORT DE BOUC	31						
LP	IND	LATECOERE	ISTRES	22	ALAIN SAVARY	ISTRES	23			
LP	IND	HENRI LEROY	PORT ST LOUIS DU RHONE	1						
LP	SCOL	LATECOERE	ISTRES	24	LOUIS PASTEUR	ISTRES	24			
	IND	IND	MARIGNANE-VITROLLES	18	CAMILLE CLAUDEL	VITROLLES	18			
	IND	IND	ISTRES-MARTIGUE	4	HONORE DAUMIER	MARTIGUES	4			
LP	SCOL	JEAN LURCAT	MARTIGUES	21	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES	21			

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série professionnelle

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
LP	SCOL	ECOLE LIBRE DES METIERS	MARSEILLE 06	56	ANATOLE FRANCE	MARSEILLE 06	147	JULES FERRY	MARSEILLE 15	425
LP	SCOL	DON BOSCO	MARSEILLE 06	35						
LP	SCOL	EDMOND ROSTAND	MARSEILLE 06	23						
LP	SCOL	ST VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 06	33						
clg	SCOL	PIERRE PUGET	MARSEILLE 06	10	PIERRE PUGET	MARSEILLE 06	10			
CLG	SCOL	JEAN CLAUDE IZZO	MARSEILLE 02	10	JEAN CLAUDE IZZO	MARSEILLE 02	10			
CLG	SCOL	JEAN GIONO	MARSEILLE 13	9	JEAN GIONO	MARSEILLE 13	9			
CLG	SCOL	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13	18	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13	18			
CLG	SCOL	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14	10	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14	10			
CLG	SCOL	HENRI WALLON	MARSEILLE 14	17	HENRI WALLON	MARSEILLE 14	17			
CLG	SCOL	PYTHEAS	MARSEILLE 14	31	PYTHEAS	MARSEILLE 14	31			
CLG	SCOL	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14	10	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14	10			
CLG	SCOL	MASSENET	MARSEILLE 14	10	MASSENET	MARSEILLE 14	10			
CLG	SCOL	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	12	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	45			
LP	SCOL	GRAWITZ	MARSEILLE 13	33						
CLG	SCOL	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15	11	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15	21			
CLG	SCOL	ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15	10						
CLG	SCOL	JULES FERRY	MARSEILLE 15	18	JULES FERRY	MARSEILLE 15	18			
CLG	SCOL	ROSA PARKS	MARSEILLE 15	20	ROSA PARKS	MARSEILLE 15	20			
CLG	SCOL	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15	10	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15	10			
CLG	SCOL	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15	10	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15	10			
CLG	SCOL	HENRI BARNIER	MARSEILLE 16	10	HENRI BARNIER	MARSEILLE 16	29			
LP	SCOL	SAINT LOUIS	MARSEILLE 15	9						
LP	SCOL	JACQUES RAYNAUD	MARSEILLE 13	10						

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série professionnelle

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	LOU GARLABAN	AUBAGNE	12	LOU GARLABAN	AUBAGNE	25	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	428
CLG	SCOL	LAKANAL	AUBAGNE	13						
CLG	SCOL	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS	12	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS	12			
LP	IND	LA VISTE	MARSEILLE 15	6	JEAN CLAUDE IZZO	MARSEILLE 02	6			
CLG	SCOL	VERSAILLES	MARSEILLE 03	22	VERSAILLES	MARSEILLE 03	41			
LP	SCOL	CHATELIER	MARSEILLE 03	19						
LP	SCOL	ST MICHEL	MARSEILLE 05	25	FRAISSINET	MARSEILLE 05	35			
CLG	SCOL	EDGAR QUINET	MARSEILLE 03	10						
LP	IND	ST MICHEL	MARSEILLE 05	19	JEAN MALRIEU	MARSEILLE 05	24			
LP	IND	ST VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 06	5						
LP	SCOL	L. DE VINCI	MARSEILLE 07	24	GASTON DEFFERRE	MARSEILLE 07	24			
LP	SCOL	FREDERIC MISTRAL	MARSEILLE 08	21	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 08	71			
LP	SCOL	LEAU	MARSEILLE 08	50						
LP	IND	COLBERT	MARSEILLE 07	7	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 09	7			
CLG	SCOL	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	5	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	5			
CLG	SCOL	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	11	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	32			
LP	SCOL	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	21						
CLG	SCOL	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	5	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	5			
CLG	SCOL	CHATEAU FORBIN	MARSEILLE 11	12	CHATEAU FORBIN	MARSEILLE 11	50			
INST	IND	LES HIRONDELLES	MARSEILLE 11	3						
	IND	MARSEILLE	MARSEILLE	35						
CLG	SCOL	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	5	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	49			
LP	SCOL	RENE CAILLIE	MARSEILLE 11	20						
LP	SCOL	CAMILLE JULLIAN	MARSEILLE 11	24						
CLG	SCOL	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	6	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	6			
	IND	ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE MINEUR	MARSEILLE 11	3	ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE MINEUR	MARSEILLE 11	3			
CLG	SCOL	DARRIUS MILHAUD	MARSEILLE 12	6	DARRIUS MILHAUD	MARSEILLE 12	6			
CLG	SCOL	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	7	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	27			
LP	SCOL	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	20						

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
13 - BOUCHES DU RHONE

DNB 2014 - session juin

Série professionnelle

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
	IND	INDIVIDUELS ARLES-TARASCON	ARLES	4	VINCENT VAN GOGH	ARLES	5	ROGER CARCASSONNE	PELISSANNE	366
LP	IND	JEANNE D'ARC	ARLES	1						
LP	SCOL	PRIVAS	ARLES	23	FREDERIC MISTRAL	ARLES	63			
LP	SCOL	JEANNE D'ARC	ARLES	17						
MFR	SCOL	SAINT MARTIN DE CRAU	SAINT MARTIN DE CRAU	23						
CLG	SCOL	MONT SAUVY	ORGON	38	MONT SAUVY	ORGON	38			
CLG	SCOL	JEAN JAURES	PEYROLLES	24	JEAN JAURE	PEYROLLES	24			
CLG	SCOL	LES GARRIGUES	ROGNES	8	LES GARRIGUES	ROGNES	98			
MFR	SCOL	LAMBESC	LAMBESC	68						
MFR	SCOL	LA ROQUE D'ANTHERON	LA ROQUE D'ANTHERON	22						
LP	SCOL	LE ROCHER	SALON DE PROVENCE	47	JOSEPH D'ARBAUD	SALON DE PROVENCE	70			
LP	SCOL	ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE	23						
LP	IND	LE ROCHER	SALON DE PROVENCE	7	JEAN BERNARD	SALON DE PROVENCE	13			
	IND	INDIVIDUELS SALON	SALON DE PROVENCE	6						
CLG	SCOL	GLANUM	SAINT REMY	6	GLANUM	ST REMY DE PROVENCE	55			
MFR	SCOL	BARBENTANNE	BARBENTANNE	24						
MFR	SCOL	EYRAGUES	EYRAGUES	25						
				1882			1882			1882

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
84 - VAUCLUSE

Session juin 2014

Séries GÉNÉRALE et PROFESSIONNELLE

Type	Catégorie	Centre d'inscription	LOCALITE	Gén.	Prof.	Centre d'examen	Localité	Total	Centre de correction	Localité	Total
CLG	SCOL	F MISTRAL	AVIGNON	94	19	F MISTRAL	AVIGNON	188	Alphonse TAVAN	MONTFAVET	654
CLG	SCOL	J VIALA	AVIGNON	53	22						
CLG	SCOL	G PHILIPPE	AVIGNON	83		G PHILIPPE	AVIGNON	132			
	IND	DA84	AVIGNON		49						
	IND	Centre pénitentiaire LE PONTET	LE PONTET		13	Centre pénitentiaire LE PONTET	LE PONTET	13			
CLG	SCOL	M RIVIER	SORGUES		33	CHAMPFLEURY	AVIGNON	33			
CLG	SCOL	MONTESQUIEU	AVIGNON			JB DE LA SALLE	AVIGNON	16			
LP	SCOL	JB DE LA SALLE	AVIGNON		16						
CLG	SCOL	J ROUMANILLE	AVIGNON		10	J ROUMANILLE	AVIGNON	56			
LP	SCOL	M CASARES	AVIGNON		24						
LP	SCOL	R SCHUMAN	AVIGNON		22						
CLG	SCOL	VOLTAIRE	SORGUES		14	VOLTAIRE	SORGUES	26			
CLG	SCOL	LOU VIGNARES	VEDENE		12						
CLG	SCOL	J BRUNET	AVIGNON		7	J BRUNET	AVIGNON	7			
LP	SCOL	VINCENT DE PAUL	AVIGNON		85	ST MICHEL	AVIGNON	85			
CLG	SCOL	J VERNE	LE PONTET		18	J VERNE	LE PONTET	31			
CLG	SCOL	A TAVAN	MONTFAVET		13						
CLG	SCOL	A FRANK	MORIERES		11	A FRANK	MORIERES	11			
LP	SCOL	EGUILLE	VEDENE		24	D DIDEROT	SORGUES	46			
LP	SCOL	SORGUES	SORGUES		22						
CLG	SCOL	ST EXUPERY	BEDARRIDES		2	ST EXUPERY	BEDARRIDES	2			
CLG	SCOL	MATHIEU	AVIGNON		8	MATHIEU	AVIGNON	8			

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
84 - VAUCLUSE

Session juin 2014

Séries GÉNÉRALE et PROFESSIONNELLE

Type	Catégorie	Centre d'inscription	LOCALITE	Gén.	Prof.	Centre d'examen	Localité	Total	Centre de correction	Localité	Total
CLG	SCOL	CHAMPFLEURY	AVIGNON	118		CHAMPFLEURY	AVIGNON	206	Jean VERNET	AVIGNON	970
CLG	SCOL	CNED	ROUEN	16							
CLG	SCOL	M RIVIER	SORGUES	72							
CLG	SCOL	JB DE LA SALLE	AVIGNON	205		JB DE LA SALLE	AVIGNON	276			
CLG	SCOL	MONTESQUIEU	AVIGNON	71							
CLG	SCOL	J ROUMANILLE	AVIGNON	118		J ROUMANILLE	AVIGNON	118			
CLG	SCOL	LOU VIGNARES	VEDENE	130		VOLTAIRE	SORGUES	197			
CLG	SCOL	VOLTAIRE	SORGUES	67							
CLG	SCOL	J BRUNET	AVIGNON	91		J BRUNET	AVIGNON	120			
	IND	DA84	AVIGNON	29							
CLG	SCOL	ST MICHEL	AVIGNON	53		ST MICHEL	AVIGNON	53			
CLG	SCOL	J VERNE	LE PONTET	159		J VERNE	LE PONTET	240	LOU VIGNARES	VEDENE	806
CLG	SCOL	A TAVAN	MONTFAVET	81							
CLG	SCOL	A FRANK	MORIERES	181		A FRANK	MORIERES	181			
CLG	SCOL	D DIDEROT	SORGUES	121		D DIDEROT	SORGUES	121			
CLG	SCOL	ST EXUPERY	BEDARRIDES	102		ST EXUPERY	BEDARRIDES	102			
CLG	SCOL	A MATHIEU	AVIGNON	58		A MATHIEU	AVIGNON	162			
CLG	SCOL	J VERNET	AVIGNON	104							

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
84 - VAUCLUSE

Session juin 2014

Séries GÉNÉRALE et PROFESSIONNELLE

Type	Catégorie	Centre d'inscription	LOCALITE	Gén.	Prof.	Centre d'examen	Localité	Total	Centre de correction	Localité	Total
CLG	SCOL	LE CALAVON	CABRIERES	178	10	LE CALAVON	CABRIERES	188	Jean GARCIN	ISLE/SORGUE	978
CLG	SCOL	CL HUGUES	CAVAILLON	115	15	CL HUGUES	CAVAILLON	234			
CLG	SCOL	ST CHARLES	CAVAILLON	104							
CLG	SCOL	R PARKS	CAVAILLON	99	16	R PARKS	CAVAILLON	194			
CLG	SCOL	P GAUTHIER	CAVAILLON	53	26						
CLG	SCOL	LE LUBERON	CADENET	137		LE LUBERON	CADENET	137			
CLG	SCOL	M MAURON	PERTUIS		23	M MAURON	PERTUIS	49			
CLG	SCOL	M PAGNOL	PERTUIS		15						
LP	SCOL	VAL DE DURANCE	PERTUIS		11						
CF	SCOL	CENTRE FORESTIER	LA BASTIDE DES JOURDANS		31	A CAMUS	LA TOUR D'AIGUES	43			
MFREO	SCOL	MFREO	LA TOUR D'AIGUES		12						
CLG	SCOL	CH DE GAULLE	APT		15	CH DE GAULLE	APT	38			
SEP	SCOL	CH DE GAULLE	APT		23						
CLG	SCOL	J GARCIN	ISLE/SORGUE		11	J BOUIN	CAVAILLON	86			
LPA	SCOL	LA RICARDE	ISLE/SORGUE		17						
LP	SCOL	A BENOIT	ISLE/SORGUE		48						
CLG	SCOL	J BOUIN	ISLE/SORGUE		10						
CLG	SCOL	PAYS DE SORGUES	LE THOR		9	PAYS DE SORGUES	LE THOR	9			

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
84 - VAUCLUSE

Session juin 2014

Séries GÉNÉRALE et PROFESSIONNELLE

Type	Catégorie	Centre d'inscription	LOCALITE	Gén.	Prof.	Centre d'examen	Localité	Total	Centre de correction	Localité	Total
CLG	SCOL	M MAURON	PERTUIS	113		M MAURON	PERTUIS	211	Paul GAUTHIER	CAVAILLON	1042
CLG	SCOL	M PAGNOL	PERTUIS	98							
CLG	SCOL	A CAMUS	LA TOUR D'AIGUES	190		A CAMUS	LA TOUR D'AIGUES	252			
CLG	SCOL	NOTRE DAME	LA TOUR D'AIGUES	62							
CLG	SCOL	CH DE GAULLE	APT	179		CH DE GAULLE	APT	246			
CLG	SCOL	J D'ARC	APT	67							
CLG	SCOL	J BOUIN	ISLE/SORGUE	109		J BOUIN	I/SORGUE	207			
CLG	SCOL	J GARCIN	CAVAILLON	98							
CLG	SCOL	PAYS DE SORGUES	LE THOR	126		PAYS DE SORGUES	LE THOR	126			
CLG	SCOL	A SILVE	MONTEUX	185	13	A SILVE	MONTEUX	266	Alain MALRAUX	MAZAN	687
CLG	SCOL	LA DENOVE	MONTEUX		21						
CLG	SCOL	V HUGO	CARPENTRAS		47						
CLG	SCOL	ND DU BA	MONTEUX	98		ND DU BA	MONTEUX	98			
CLG	SCOL	F RASPAIL	CARPENTRAS	83	4	F RASPAIL	CARPENTRAS	162			
CLG	SCOL	A DAUDET	CARPENTRAS	71	4						
CLG	SCOL	CH DOCHE	PERNES		14	CH DOCHE	PERNES	14			
CLG	SCOL	JH FABRE	CARPENTRAS		22	JH FABRE	CARPENTRAS	70			
SEP	SCOL	JH FABRE	CARPENTRAS		45						
CLG	SCOL	A MALRAUX	MAZAN		3						
LPA	SCOL	LES CHENES	CARPENTRAS		77	IM CONCEPTION	CARPENTRAS	77			

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
84 - VAUCLUSE

Session juin 2014

Séries GÉNÉRALE et PROFESSIONNELLE

Type	Catégorie	Centre d'inscription	LOCALITE	Gén.	Prof.	Centre d'examen	Localité	Total	Centre de correction	Localité	Total
CLG	SCOL	JH FABRE	CARPENTRAS	88		JH FABRE	CARPENTRAS	264	Alphonse DAUDET	CARPENTRAS	596
CLG	SCOL	A MALRAUX	MAZAN	176							
CLG	SCOL	ST JOSEPH	CARPENTRAS	106		ST JOSEPH	CARPENTRAS	106			
CLG	SCOL	CH DOCHE	PERNES	108		CH DOCHE	PERNES	108			
CLG	SCOL	PAYS DE SAULT	SAULT	34		PAYS DE SAULT	SAULT	34			
CLG	SCOL	IM CONCEPTION	CARPENTRAS	84		IM CONCEPTION	CARPENTRAS	84			
CLG	SCOL	ST GABRIEL	VALREAS	87		ST GABRIEL	VALREAS	103	Henri BOUDON	BOLLENE	779
CLG	SCOL	ST DOMINIQUE	VALREAS		16						
CLG	SCOL	PAYS DE VALREAS	VALREAS	86	12	PAYS DE VALREAS	VALREAS	130			
MFREO	SCOL	RICHERENCHES	VALREAS		32						
LP	SCOL	LP REVOUL	VALREAS		19	LP REVOUL	VALREAS	57			
	IND	DA 84 + LP REVOUL	AVIGNON		38						
CLG	SCOL	J GIONO	ORANGE	160		J GIONO	ORANGE	318			
CLG	SCOL	B HENDRIKS	ORANGE	137							
LP	SCOL	A BRIAND	ORANGE		21						
CLG	SCOL	ARAUSIO	ORANGE		21	ARAUSIO	ORANGE	55			
LP	SCOL	L'ARGENSOL	ORANGE		34						
CLG	SCOL	J D'ARBAUD	VAISON LA R		44	J D'ARBAUD	VAISON LA R	50			
LPA	SCOL	ACAFMSA	VAISON LA R		6						
CLG	SCOL	V SCHOELCHER	STE CECILE		9	V SCHOELCHER	STE CECILE	9			
CLG	SCOL	P ELUARD	BOLLENE		39	P ELUARD	BOLLENE	57			
CLG	SCOL	H BOUDON	BOLLENE		18						

Direction académique de Vaucluse
Pôle académique du DNB
Centres d'examen - Centres de correction
84 - VAUCLUSE

Session juin 2014

Séries GÉNÉRALE et PROFESSIONNELLE

Type	Catégorie	Centre d'inscription	LOCALITE	Gén.	Prof.	Centre d'examen	Localité	Total	Centre de correction	Localité	Total
CLG	SCOL	ARAUSIO	ORANGE	138		ARAUSIO	ORANGE	138	Barbara HENDRICKS	ORANGE	761
CLG	SCOL	J D'ARBAUD	VAISON LA R	146		J D'ARBAUD	VAISON LA R	146			
CLG	SCOL	V SCHOELCHER	STE CECILE	124		V SCHOELCHER	STE CECILE	124			
CLG	SCOL	P ELUARD	BOLLENE	90		P ELUARD	BOLLENE	181			
CLG	SCOL	H BOUDON	BOLLENE	91							
CLG	SCOL	ST LOUIS	ORANGE	172		ST LOUIS	ORANGE	172			
				5998	1275			7273			7273

Questionnaire bilan DNB session 2014
Centres d'examen – Centres de correction

DSDEN de Vaucluse
Pôle académique du DNB
49, rue Thiers
84077 AVIGNON Cedex
Tél : 04 90 27 76 50

Afin d'améliorer chaque année l'organisation du Diplôme National du Brevet, nous vous invitons à remplir ce questionnaire bilan et à nous le retourner par courriel à : ce.diec84@ac-aix-marseille.fr ou par courrier à DSDEN de VAUCLUSE – Pôle académique du DNB – 49 rue Thiers – 84077 AVIGNON CEDEX avant le 17 juillet 2014.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'organisation de l'examen.

Nom du centre d'examen ou de correction :

1 – Quelle(s) est(sont) la(les) difficulté(s) que vous avez rencontrée(s) dans l'organisation des épreuves ou de la correction des épreuves ?

2 – Quelle(s) solution(s) avez-vous mise(s) en place pour palier cette (ces) difficulté(s) ?

3 – Quel(s) élément(s) de la session 2014 estimez-vous satisfaisant(s) ?

4 – Quel(s) point(s) souhaiteriez-vous voir améliorer ?

5 – Les informations reçues de la part du pôle académique du DNB ont-t-elles été suffisantes ?

6 – Dans quel(s) domaine(s) estimez-vous avoir manqué d'informations ?